

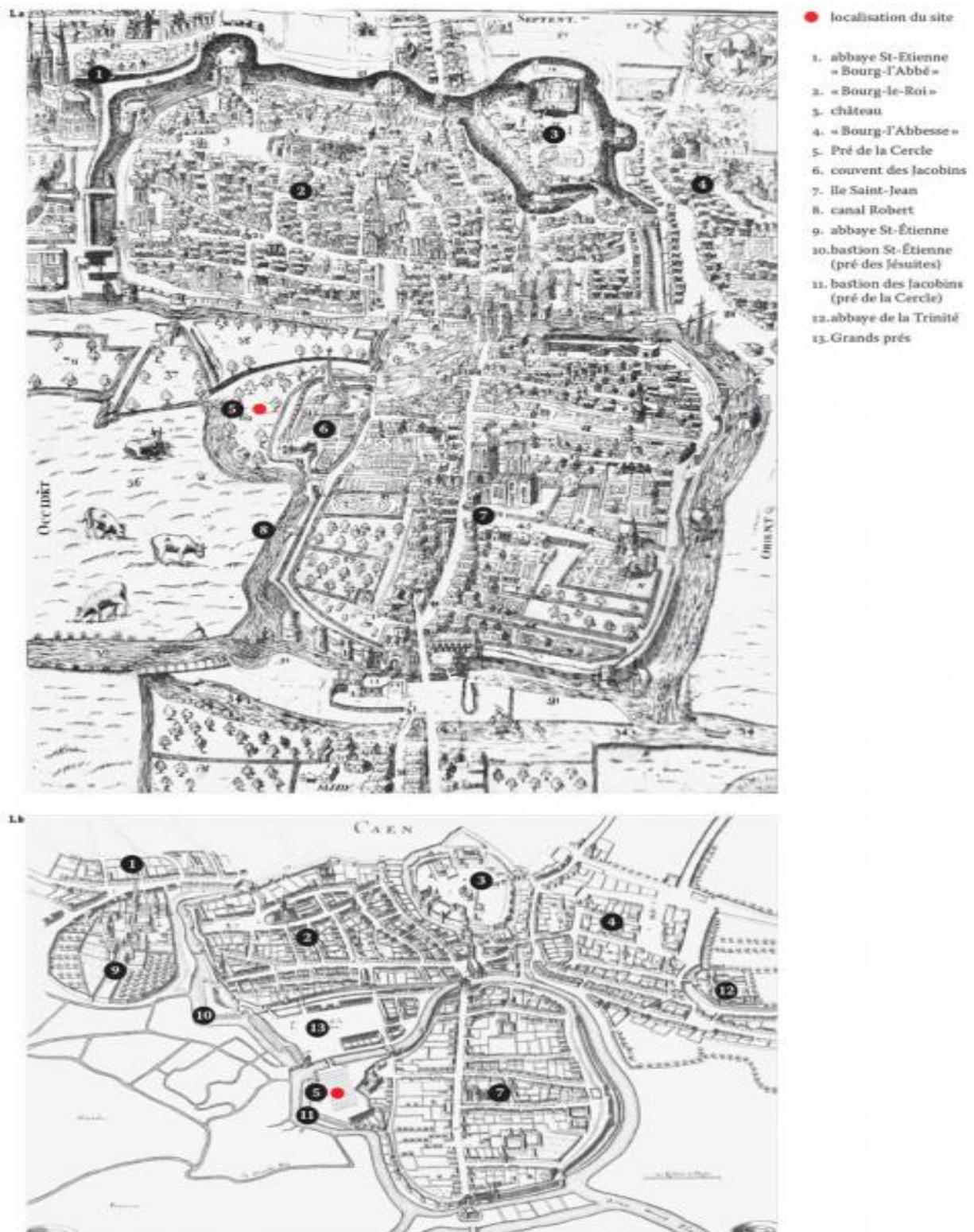
La quadrature de la Cercle...

Ce jeudi 15 octobre 2020, à 14H30 le groupe « Marches courtes autour de la Prairie et plus si affinités... » dûment masqué et respectant les consignes de sécurité reprend doucement ses marches à la découverte de la ville de Caen. Si la période du confinement a été propice à des visites virtuelles de notre cité, notre dernière vraie sortie « in situ » date du jeudi 12 mars 2020. C'est avec plaisir que nous nous retrouvons et que de nouvelles marcheuses rejoignent le groupe (16).



Du pré de la Cercle aux bains lavoirs publics de Caen

Un terrain aux confins de la ville du XVI^e au XIX^e siècle



1. a : *Le Vray Pourtraict de la ville de Caen, avant 1575*, Belleforest (François de), *La cosmographie universelle...*, Paris, Nicolas Chesneau, 1575, t. I, 2, p. 121 ; b. *Plan de Caen*, J. Gomboust dans *La topographia Galliae de Martin Zeiller*, vol. VIII, éd. Kaspar Merian, 1657

Les opérations de diagnostic et de fouille préventifs menées à l'emplacement de l'ancien fort des Jacobins ou fort de la Cercle à Caen, sur une emprise d'une surface d'environ 5 500 m², ont permis d'étudier les occupations successives d'une zone marécageuse aux abords de la ville. La parcelle fouillée est située dans un secteur de dépôt des alluvions anthropiques de l'Orne, dans la basse vallée sur laquelle la ville s'est développée. Plus précisément, sur la rive orientale d'un affluent artificiel de ce fleuve, le canal Robert, creusé au début du XII^e siècle afin de renforcer un des affluents naturels, l'Odon. De cet aménagement est née « l'île Saint-Jean », territoire à l'habitat peu dense au Moyen Âge. Le terrain reste cependant hors de l'enceinte construite à partir du milieu du XIV^e siècle, comme on peut l'observer sur la première représentation planimétrique de la ville, *Le vray pourtraict de la ville de Caen* par François de Belleforest, datée de 1575.

Le premier plan de Caen, daté de 1575, a été édité par François de Belleforest ; le second, dit plan de Gomboust, est daté de 1657. Ces deux plans montrent la structure urbaine quadripartite de Caen. La première ville close, « Bourg-le-Roi », s'est développée au pied du château construit par Guillaume le Conquérant en 1060. La cité est encadrée par deux fondations monastiques : à l'ouest, l'Abbaye-aux-Hommes (ou Saint-Étienne) créée par Guillaume, centre du « Bourg-l'Abbé » et à l'est, l'Abbaye-aux-Dames (ou de la Trinité), « Bourg-l'Abbesse » fondée par la reine Mathilde. Au sud, une vaste île en partie marécageuse entourée par l'Orne et l'Odon : l'île Saint-Jean. En 1575, le terrain de la Cercle (point rouge) est un pré marécageux situé aux confins ouest de la ville, hors des remparts de l'île Saint-Jean. Le plan de 1657 montre les prés situés entre l'abbaye Saint-Étienne et l'île Saint-Jean, désormais ceinturés par les « Nouvelles Fortifications » construites entre 1592 et 1620. Elles sont constituées au nord-ouest par le bastion Saint-Étienne et au sud-ouest par le bastion des Jacobins, tous deux reliés par une courtine.

Le pré de la Cercle avant 1595

Sur ce plan de 1575, le terrain fouillé jouxte la partie de l'enceinte destinée à protéger l'ouest de l'îlot Saint-Jean, en particulier le couvent des Jacobins, installé depuis le XIII^e siècle. Il y est nommé « pré de la Cercle », et apparaît séparé en partie de « la Grande Prairie commune à toute la ville et faubourgs » – un lieu de « commune pâture » ouvert au bétail de chaque habitant – par le canal Robert. Ce territoire marécageux qui s'étend à l'ouest, bien au-delà de ce que peut montrer le plan de Belleforest, est traversé par de multiples petits cours d'eau. La Cercle est donc au XVI^e siècle – et probablement bien avant – une prairie bordée d'arbres, située le long du canal qui lui sert de limite occidentale, délimitée au nord par un merlon de terre entourant « les Grands Prés » et à l'est par la clôture du couvent

des Jacobins. Selon l'acte de vente du terrain, daté du 16 septembre 1595, ces religieux en sont propriétaires depuis l'époque médiévale. L'acte précise que la parcelle consiste « *(tant en) plaine boys, pasturage, que terre labourable, assis entre le cours de la rivière de l'Oulne (Orne) et les murailles de ladite ville du costé des grands prés de Caen, nommé la Cercle contenant quatre acres de terre environ* ». L'habitude qu'ils avaient de bailler la parcelle est interrompue par la construction du fort au début de 1595, une perte de revenu compensée par une rente versée par la municipalité. La nature marécageuse du terrain et l'absence de construction et d'aménagement avant la fin du XVI^e siècle sont confirmées par les sondages effectués lors de l'intervention archéologique. Situés en périphérie et dans le tracé du canal Robert comblé au début du XX^e siècle, ils montrent des dépôts argileux gris-bleu sur environ 2 m de profondeur, l'eau de la nappe phréatique apparaissant en moyenne entre 1,5 et 2 m sous la surface actuelle. Sa cote d'apparition varie encore aujourd'hui en fonction des marées de la Manche et des saisons. Le terrain se transformait parfois en hiver en « marais blanc », sous l'influence des précipitations et du débordement du canal et des cours d'eau de la prairie, puis redevenait relativement sec durant les saisons clémentes. Ces conditions devaient être particulièrement favorables au pacage des troupeaux. Remarquons que sur le plan du XVI^e siècle, ne figure pas de point de passage aménagé sur le canal entre la parcelle et les prairies. Seule une interruption entre la muraille de terre des Grands Prés et le canal dévié vers le Pré de l'île permet l'accès à la parcelle.

Le fort des Jacobins (1595-1620)

L'aspect et la fonction de la Cercle changent à partir de la fin du XVI^e siècle, quand la municipalité entreprend de fortifier les confins ouest de la ville, situés entre Bourg-l'Abbé (île Regnault) et l'île Saint-Jean, du côté des « Grands Prés », lieu trop facilement accessible en cas d'attaque. Cet ouvrage sera appelé « Nouvelles Fortifications » par l'historien Pierre-Daniel Huet, dans la première édition de ses *Origines de Caen* en 1702. Le pré de la Cercle devient un territoire fortifié, qui n'est pourtant pas véritablement intégré à l'intérieur de l'enceinte urbaine. Il apparaît dorénavant comme une excroissance de l'île Saint-Jean. Sa fortification s'explique par l'importance de la ville de Caen au cours des premières années du règne d'Henri IV. Le 2 août 1589, l'avènement d'un protestant au trône de France scandalise les catholiques les plus convaincus du royaume. Dès lors, la majorité des villes du royaume rejoignent la Ligue, une association nobiliaire contestant l'avènement du roi de Navarre au trône de France et cherchant à lui substituer un candidat catholique. Dès l'été 1589, Henri IV entame une campagne de reconquête en se rendant en Normandie, province parmi les plus riches du royaume, devenue

essentielle à l'entretien de ses troupes. Après quelques hésitations, le gouverneur de Caen, Gaspard Pellet de la Vêrune, se rallie à Henri IV et lutte activement contre les chefs ligueurs. Les sources textuelles indiquent que les dominicains de Caen – ou jacobins – ont quant à eux toujours manifesté leur hostilité envers le roi, et ce jusqu'à son abjuration, le 25 juillet 1593. Face à ces tensions, une surveillance accrue des portes et des murailles de la ville est décidée par les pouvoirs publics. Le 2 mars 1592, les échevins et le gouverneur de Caen sont informés d'un complot ligueur et le lieutenant du gouverneur, Jean de Saint-Chinian, ordonne la condamnation des portes des Prés, des Jacobins et de Saint-Julien. Or, ces mesures de sécurité concernent essentiellement la muraille jouxtant le monastère des Jacobins. À la suite de cette menace, la municipalité entreprend en juillet 1592 de fortifier les « Grands Prés » en envisageant de construire deux éperons à Saint-Étienne (« pré des Jésuites ») et aux Jacobins (« pré de la Cercle »), reliés par un mur d'enceinte.

Dans son mémoire rendu aux échevins, le commissaire aux fortifications de Normandie, Guillaume de Coudren, prévoit également de construire une écluse sur l'Orne pour rendre constructibles les terrains marécageux soumis aux fluctuations du fleuve. Le projet semble avoir été amélioré dès octobre 1592, puisque l'idée de construire des éperons est remplacée par celle de l'édification de bastions, avec d'abord celle du bastion Saint-Étienne. Les écluses, jugées insuffisantes, seront finalement surmontées d'un batardeau. Les travaux pour ce bastion se déroulent durant le printemps et l'été 1592 et reprennent après l'hiver, en avril 1593. Pour la première fois, le projet d'un second bastion à la Cercle est mentionné dans les registres municipaux d'avril 1593. Néanmoins, le gouverneur ne rencontre les échevins dans la Cercle qu'en mars 1595 afin d'y envisager les travaux nécessaires. Entre le 4 et le 6 mai, il lance un appel d'offre à une trentaine de maçons des paroisses alentour. Les détails de la construction envisagée – dimensions du « bâtiment », profondeur des fondations, épaisseur de la courtine, mode de construction, morphologie des contreforts, type de matériaux – sont mentionnés dans les registres municipaux et semblent concorder avec l'architecture du bastion Saint-Étienne et l'épaisseur de la courtine. La construction du nouveau bastion se déroule selon des modalités similaires au premier (salaires, surveillance), mais se double d'une question juridique. En effet, le terrain appartient légalement aux jacobins, peu enclins à se priver d'une importante source de revenus. Le 2 juillet 1595, les négociations sont entamées avec le prieur de la communauté afin de fixer le prix d'une jouissance de cette terre par la municipalité. Dans l'attente de la vente, la ville dédommage le monastère par un versement de 100 écus annuels. Ces versements réguliers autorisent les pouvoirs publics à installer le chantier du bastion. Les dégradations inévitables sur les cultures pressent les moines à accepter la vente du terrain qui sera effective le 16 septembre en échange d'une

rente annuelle et perpétuelle. Le gouverneur de Caen demande également d'effectuer des réparations sur les anciennes murailles du monastère afin de protéger les jardins et bâtiments conventuels. Les échevins ne mentionnent plus l'avancement des travaux dans leurs registres une fois le mois de septembre 1595 passé. Cependant, la construction de l'ouvrage semble inachevée car les travaux reprennent étonnamment en 1616. Les sources ne permettent pas de comprendre ce que les ouvriers ont pu construire au cours des quatre à cinq mois de l'année 1595. En septembre 1616, plusieurs devis sont dressés pour « *travailler à fermer la ville du côté du champ de la foire royale* », foire installée dorénavant sur la Cerle et « *continuer un esperon encommencé faire dans le lieu nommé la Cerle* ». Le chantier est de nouveau interrompu en octobre et ne reprend que deux ans et demi plus tard, avec un nouveau projet. Il comprend un mur d'enceinte soutenu par des contreforts et surmonté d'un cordon. Il est également demandé de curer le fossé et d'élargir la rivière (le canal Robert) proche des murailles. En 1621, il est fait mention d'une grande quantité de terres « *tyrées du lieu où l'on a fondé lesdites murailles et de partie de l'eslargissement de la rivière a l'endroit d'icelles* » pour « *transporter et dresser* » des terres « *contre les murailles de la nouvelle fortification* ».

L'apport de terre contre la face interne de l'enceinte maçonnée achève définitivement le bastion, alors que la maçonnerie semble terminée dès 1620. Il aura fallu plus de quinze ans pour mener à bien la construction du bastion de la Cerle, et plusieurs longues interruptions de chantier tandis que celui de Saint-Étienne, d'architecture similaire, a été construit en sept à huit mois. Les raisons de ces interruptions sont méconnues et peuvent être multiples : terrain inondé de manière permanente malgré le batardeau, manque de moyens financiers ? La zone est de manière évidente plus marécageuse et davantage soumise à la remontée de la nappe phréatique que celle du bastion de Saint-Étienne, où un habitat a existé en contrebas au Moyen Âge.

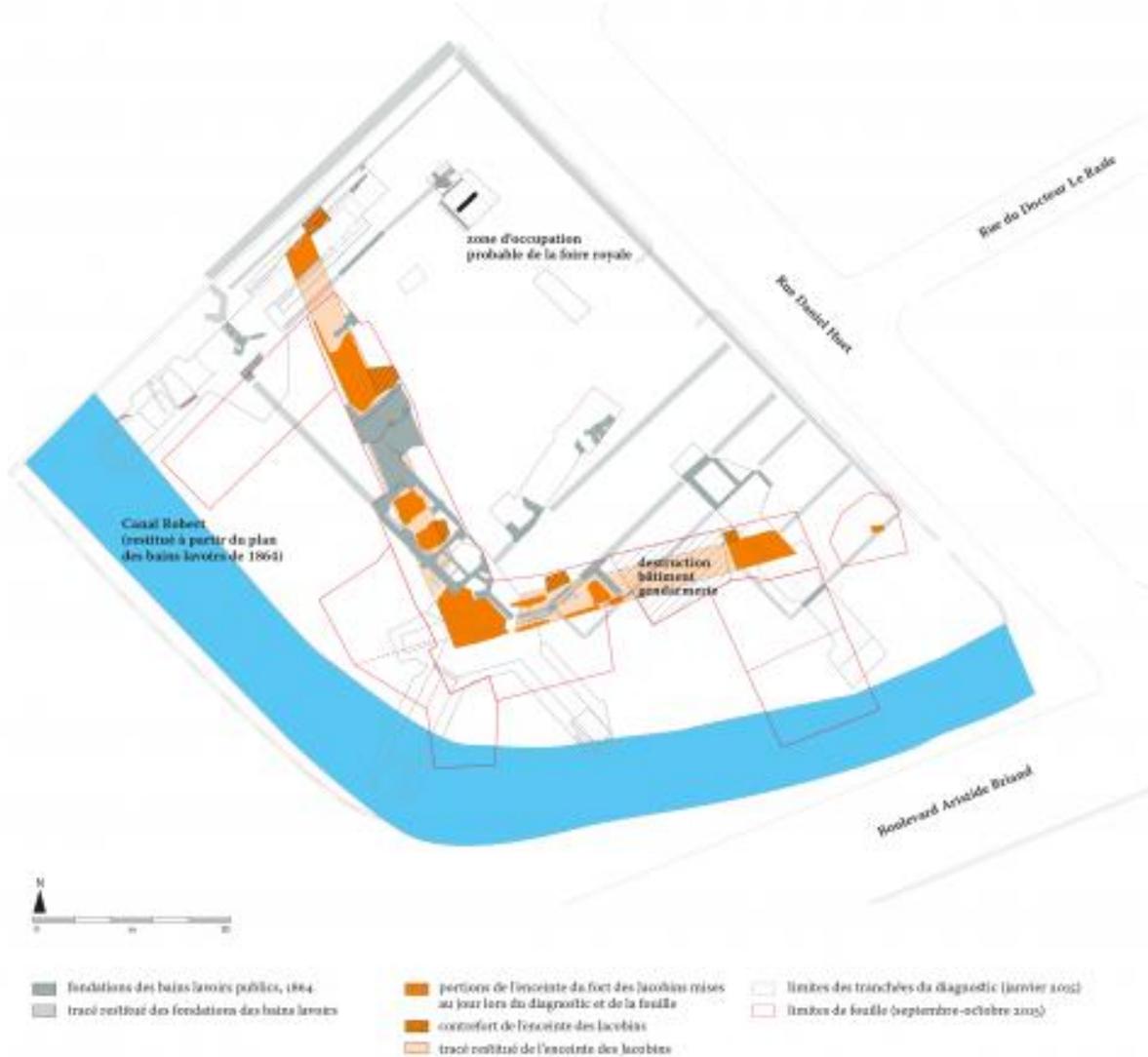
L'aspect général du bastion nous était déjà connu par les plans anciens, tandis que la fouille a permis d'étudier son architecture et son mode de construction grâce à un décapage complet de la muraille et six sondages englobant le canal Robert (fossé en eau du bastion), le mur d'enceinte et le talus ou plateforme du bastion. Délimitant une plateforme de plan triangulaire, le mur d'enceinte a en effet été dégagé pratiquement en totalité, sur 48 m sur son côté occidental et sur 52 m sur son côté oriental. On peut évaluer la surface de l'ouvrage dans l'emprise du projet à environ 1 400 m², soit environ un tiers de sa surface totale. Les dimensions du mur et les quelques indications précisées sur les devis ne corroborent pas toujours ce que nous avons pu observer lors de la fouille. Les devis prévoient par exemple la construction d'un mur épais de dix pieds (3,20 m), tandis que l'épaisseur

effective est de 3,60 m. Il est prévu une muraille construite sur trois toises de haut (5,76 m), mais les contraintes du terrain nous ont seulement permis de l'observer sur environ 5,20 m. Nous avons pu cependant atteindre le premier ressaut débordant à la base de la muraille sans pouvoir reconnaître la présence éventuelle de fondations sur pieux. L'étude détaillée des registres municipaux indiquera peut-être la commande de ce type de matériau. La muraille, construite en pierres de calcaire de Caen, est soutenue par au moins cinq contreforts de plan trapézoïdal qui ont été dégagés lors de la fouille. Le mur d'enceinte présente un fruit dans sa face externe de l'ordre de 20 %, sa face interne, masquée par les terres de la plateforme du bastion, étant construite sans fruit.

Les coupes effectuées vers l'intérieur du bastion, perpendiculairement à la face interne du mur, montrent que les terres ont été apportées progressivement en même temps que le montage de la maçonnerie. L'apport de terre en phase finale mentionné dans les archives était peut-être destiné à former un talus, même si aucun élément archéologique ne peut témoigner de la présence d'une levée de terre.

Notons que le plan de Gomboust de 1657 n'en figure pas, contrairement à ce qu'il représente pour le bastion de Saint-Étienne et la courtine. En revanche, pour le fort des Jacobins, deux levées de terre interne et externe sont figurées sur le plan de François Bignon de 1672, ce qui pose question quant à d'éventuelles réfections du bastion au XVII^e siècle, indétectables en fouille. Sur les plans anciens, le canal Robert mouille directement la base de la courtine qui relie les deux bastions ainsi que le mur d'enceinte du bastion de Saint-Étienne, tandis qu'un espace de quelques mètres sépare le fossé en eau du parement externe de l'enceinte des Jacobins. Pour ce dernier, ces données sont confirmées par les sondages effectués dans le canal Robert.

Le plan des vestiges découverts en 2015 figure en vert l'enceinte du fort des Jacobins construite entre 1595 et 1621 ; en gris, les fondations du bâtiment des bains lavoirs publics de Caen construits en 1864.



Aucune trace archéologique des loges de la foire royale n'a été décelée. D'après les plans anciens, l'emprise de la foire se situerait surtout à l'extrême nord de la parcelle et hors emprise ; il est probable que les fondations des bains lavoirs ont fait disparaître ses vestiges.

Pointe et face intérieure de l'enceinte du bastion des Jacobins.



Le mur d'enceinte présente un parement interne, masqué par la plateforme ou la levée de terre du bastion, en appareillage irrégulier avec des blocs de calcaire

équarris, de moyen appareil, liés au mortier de sable coquillé orangé. Le parement externe, destiné à être visible, est construit en grand appareil régulier de blocs calcaires liés au même mortier, les joints étant extrêmement fins. Entre les deux parements, un blocage, constitué de moellons de calcaire noyés au mortier, s'arrête sur une plateforme formée par des blocs de calcaire parfaitement taillés, montés en grand appareil.

Plan de Caen dit *Cadomus* par François Bignon d'après Jacques Gomboust, 1672,



Le plan de Caen de 1672 figure un rempart de terre ou talus à l'intérieur des deux bastions Saint-Étienne (au nord) et des Jacobins (au sud). Les bâtiments allongés, loges de la foire royale, s'agencent selon un plan rectiligne courant à l'époque moderne, que l'on observe par exemple à la foire de Guibray (Falaise, Calvados) ou la foire Saint-Laurent à Paris.

L'ensemble des éléments des « Nouvelles Fortifications », constituées par les bastions de Saint-Étienne et des Jacobins reliés par une courtine, s'intègre parfaitement dans la tradition des bastions à l'italienne, dont l'architecture a été importée en France par François I^{er} lors des guerres d'Italie. La morphologie d'un tel ouvrage a été élaborée pour résister au progrès de l'artillerie. En théorie, le mur d'enceinte ne sert qu'à soutenir les terres qui remplissent l'intégralité du volume de l'ouvrage. Le tracé était conçu pour que chaque partie de l'enceinte soit défendue par une autre, l'assaillant étant pris sous un feu croisé. De ce principe est

né l'échelonnement de bastions le long d'une ligne de défense, ce qui est élaboré modestement à Caen pour la protection occidentale de la ville.

La foire royale, les « baraquements militaires » et l'habitat « dérobé » (XVI^e XVIII^e siècle)

Le 8 octobre 1589, un édit de Henri IV ordonne le transfert de la foire de Guibray à Caen. La charte indique qu'il s'agit d'une mesure punitive du fait de l'infidélité de Falaise, clairement ligueuse. Si la foire de Guibray est finalement maintenue, Henri IV accorde cependant à Caen une nouvelle foire en 1594. La municipalité installe officiellement la foire sur le bastion de la Cercle, par un procès-verbal du 2 octobre 1598. Le partage de cet espace est visible sur le plan de 1672.

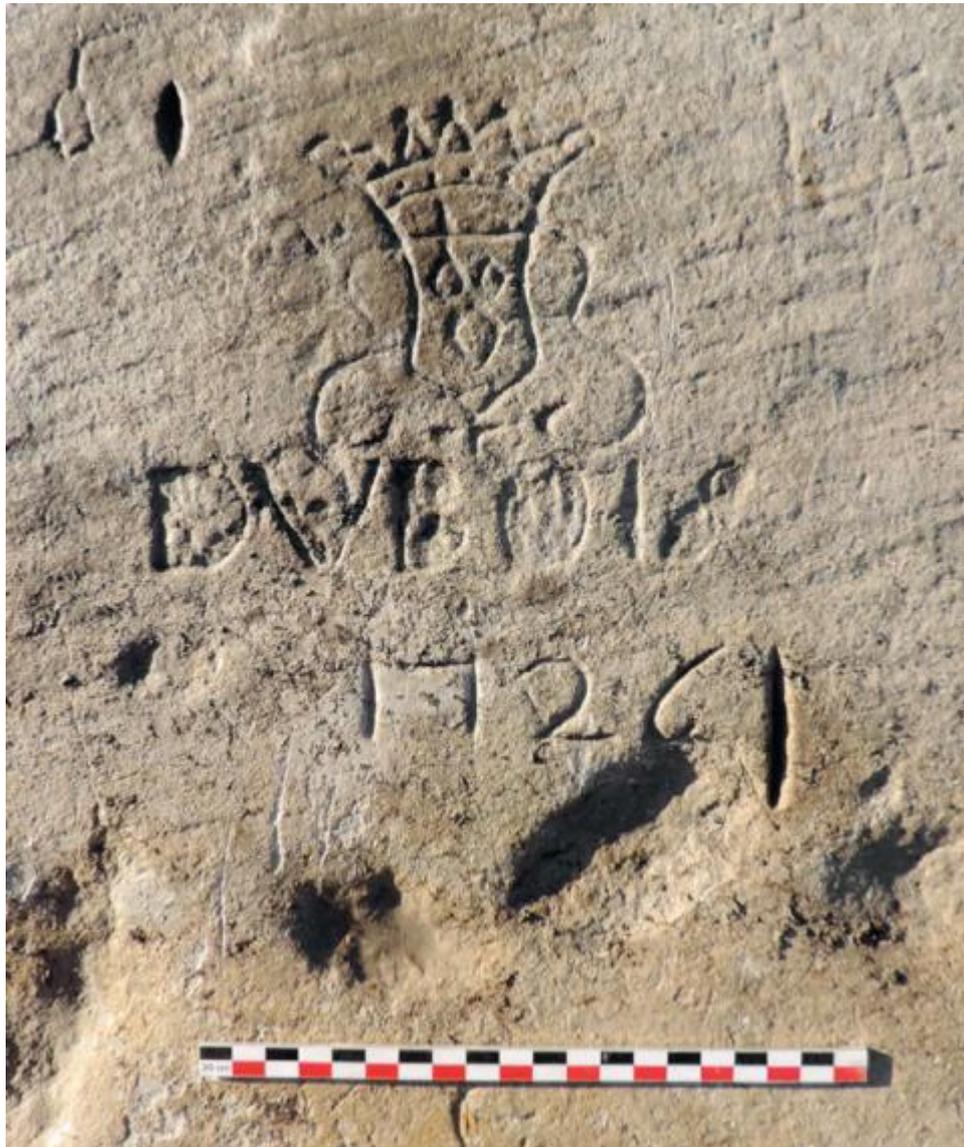
Les documents d'archives décrivent des bâtiments fixes en bois. Un plan daté de 1766 confirme cette organisation. La fouille n'a pas décelé de bâtiment de ce type, que la construction des bains lavoirs a peut-être fait disparaître. Si l'on se réfère aux plans anciens, l'emprise de l'opération serait située de toute façon légèrement à l'ouest des loges.

La durée de la foire est de 15 jours tous les ans, et commence toujours le premier dimanche après Pâques. Les loges sont louées annuellement. Dans la pratique, un bourgeois achète l'intégralité des droits de l'enclos – il est alors appelé « tréfoncier » – et perçoit les mensualités des citoyens souhaitant prendre une place. À cela s'ajoute un « droit de terrage », un espace à même le sol qui peut se louer pour exposer. Il est également fait mention de « maisons », loges plus grandes et mieux équipées, peut-être occupées toute l'année. Par la redevance qu'il paie, le locataire devient propriétaire de son bien, peut le transmettre ou le vendre et doit l'entretenir à ses frais.

La résistance de la municipalité face aux tentatives de transformation de ces loges en habitat permanent ressort régulièrement : le 7 août 1656, la municipalité rappelle l'interdiction d'y construire des cheminées, déjà mentionnée en 1599. Très rapidement, les citoyens voient aussi en ces abris l'occasion d'échapper au logement des militaires, obligatoire dans une ville qui, comme beaucoup d'autres, ne connaît pas de caserne avant le XVIII^e siècle.

Dès le 24 mars 1600, un arrêt donne la priorité de l'usage de ces loges aux soldats de passage dans la ville. En novembre 1694, un régiment de dragons est réparti dans les différentes loges, avec ordre d'expulser les gens qui y résident dans les vingt-quatre heures. Même chose en 1709, pour le régiment de Brancas. Des graffitis gravés sur les blocs du cordon, retrouvés lors de la fouille dans un niveau de destruction de l'enceinte, pourraient témoigner du passage des soldats.

Un exemple de graffitis gravés sur un des blocs du cordon couronnant l'enceinte du fort des Jacobins.



Les blocs taillés dans le calcaire de Caen étaient situés à hauteur d'homme, le long du chemin de ronde. Ils ont été retrouvés le long de l'enceinte, dans un niveau de démolition, sur les bords de rive du canal Robert qui servait de fossés en eau au bastion. Les graffitis ont pour sujets des dates, des noms ou des représentations humaines comme cette « caricature » du roi, peut-être datée du XVIII^e siècle. Le nom et la date accompagnant la caricature ne lui sont sans doute pas contemporains.

Les projets envisagés à la fin du XVIII^e siècle pour « assainir » le quartier de la Foire

Les registres municipaux de Caen conservent deux projets, datés du dernier quart du XVIII^e siècle, destinés à modifier l'occupation de la Cercle. Il est manifestement prévu d'araser les loges pour transformer la zone en lieu d'agrément et de promenade. Ce projet entre dans le mouvement de rénovation urbaine propre à l'époque classique, tel que l'élargissement de certains axes de la ville, auquel s'ajoute la création de promenades autour de la Prairie et le long de l'enceinte ouest de l'île Saint-Jean. La Cercle deviendrait alors un petit parc à plan classique à la française. Une lettre patente de 1767 ordonne la démolition de certaines loges pour édifier un pont qui permettrait d'accéder du terrain de la foire à la « promenade publique », le long de la « grande prairie ». Le second plan témoigne d'un projet d'une tout autre nature, avec la construction en dur d'un corps de garde. De toute évidence, la municipalité réfléchit mais n'envisage pas d'y installer un nouveau quartier d'habitation.

L'enceinte du fort des Jésuites, la courtine et l'enceinte du fort des Jacobins sont détruites en 1797, le quartier est plutôt occupé par une « classe moyenne » de commerçants et d'employés. Au début du XIX^e siècle, le transfert de la foire Cours Koenig est effectif et transforme les bâtiments de la parcelle en taudis.

À cette même période, la répartition des « filles publiques » dans l'espace caennais montre une nette concentration de la prostitution dans le quartier de la foire. La situation périphérique du quartier dans l'espace urbain – qui est délimité assez exactement par l'emprise de l'ancienne enceinte du fort des Jacobins et s'étend vers l'ancienne emprise du couvent – aurait engendré la concentration de cette pratique, que l'auteur rapproche de la proximité d'établissements militaires. Dans le quartier de la foire, l'indice moyen des « mères-célibataires-prostituées » est largement supérieur aux autres quartiers de la ville, à tel point que l'auteur désigne la zone comme « un cas exceptionnel, véritable plaie morale de la ville ».

Le quartier connaît une augmentation du nombre de « forains », terme utilisé pour désigner quelqu'un d'étranger à la ville. Il s'agit principalement de ruraux, venus chercher des emplois dans la cité, ces arrivées massives étant la conséquence de l'exode qui s'amorce dans les campagnes au milieu du XIX^e siècle. Malgré les projets envisagés par la municipalité dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, les bâtiments désaffectés de l'ancienne foire sont encore présents sur un plan du début du XIX^e siècle. Le terrain de la Cercle est ainsi resté à l'état de taudis et de zone à l'occupation incertaine et floue durant une centaine d'années. D'insalubre, il va devenir le siège d'un des symboles les plus visibles de l'ère industrielle, par la

construction en 1864 d'une infrastructure municipale essentielle aux nouvelles normes hygiénistes urbaines : les bains lavoirs publics.

Plan de la ville de Caen par Étienne graveur, 1790



D'après le plan d'Étienne, en 1790, les « Nouvelles Fortifications » sont encore en élévation et les fossés toujours en eau (canal Robert et Odon). Elles seront démantelées en 1797. Outre les édifices religieux, le plan met l'accent sur les aménagements paysagers de la ville, tels que les axes boisés des promenades publiques et les jardins dépendants des établissements religieux. Depuis 1685, le bastion Saint-Étienne abrite le jardin des Jésuites tandis que les loges de la foire royale sont encore en élévation dans le bastion des Jacobins.



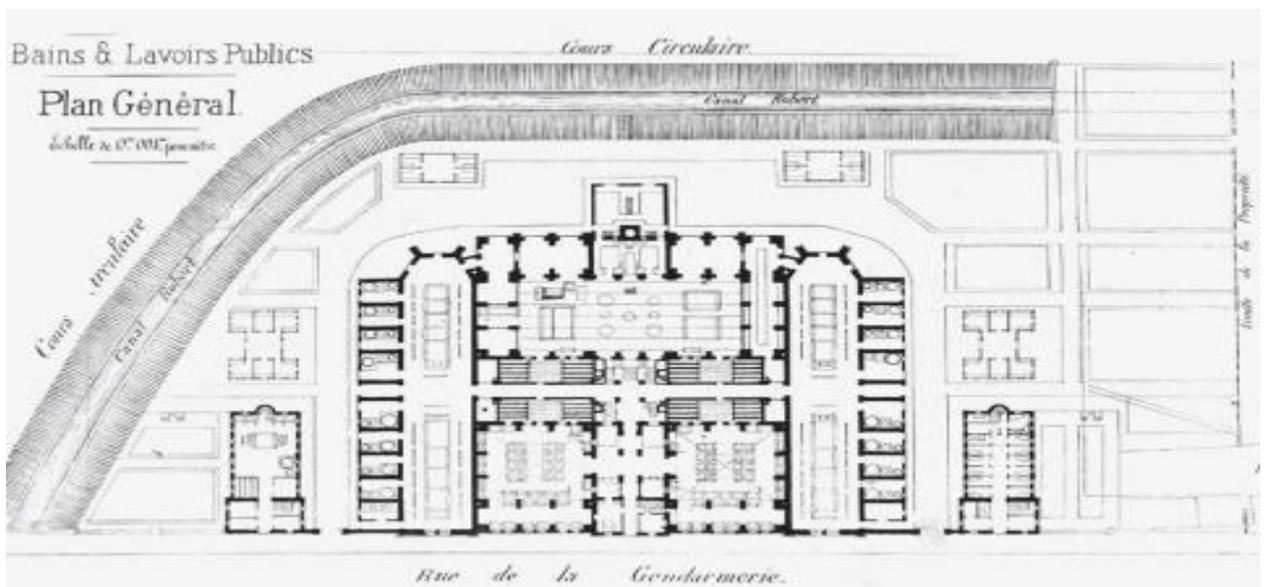
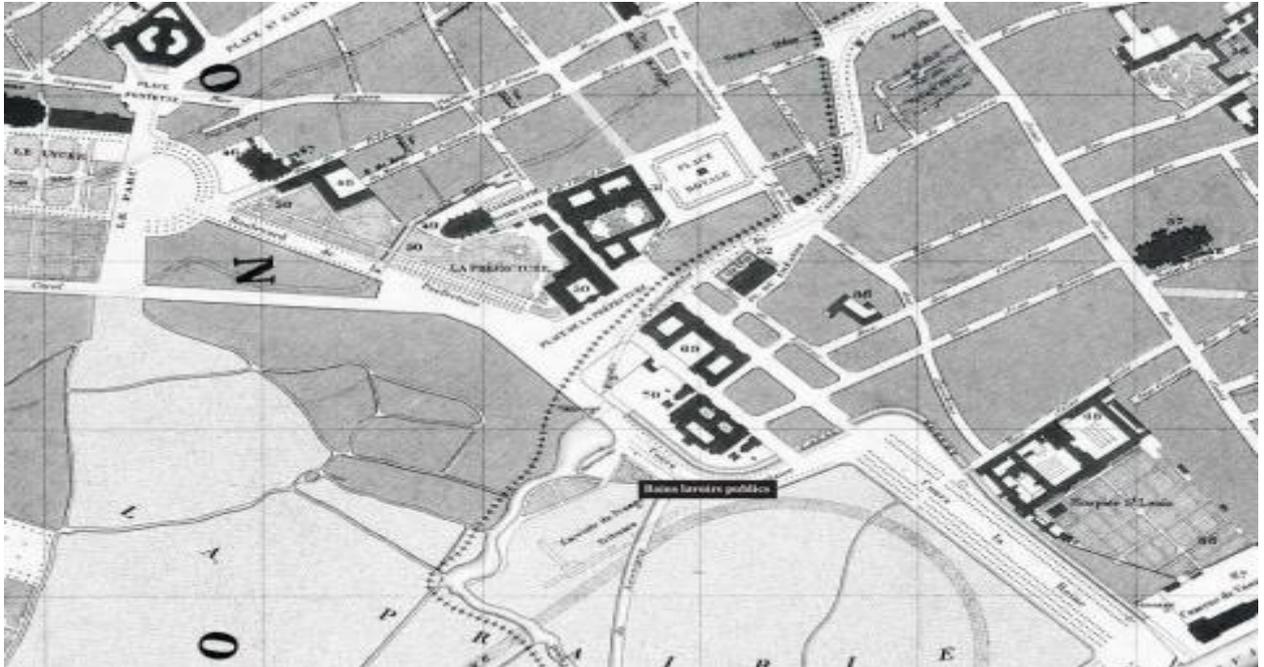
Au début du XIX^e siècle, les « Nouvelles Fortifications » sont détruites ainsi que la quasi-totalité des murs de la ville. Sur l'emprise du bastion des Jacobins, le cours du canal Robert est encore aérien. Il sera comblé au début du XX^e siècle. Les promenades publiques se développent le long de l'ancien fort des Jésuites (« Promenade du Fort »), de l'ancien fort des Jacobins (« Cours d'Austerlitz ») tous deux détruits, ainsi que le long de la Prairie. Le quartier de la foire abrite désormais le théâtre municipal. À proximité, les loges de l'ancienne foire royale sont encore debout mais désaffectées depuis le transfert de la foire Cours Koenig, au sud-est de la Prairie hors des zones urbanisées de la ville.

La visée hygiéniste du milieu du XIX^e siècle, les bains lavoirs publics de Caen

Les bains lavoirs de Caen sont figurés sur les plans de la ville de 1871, selon un plan général correspondant à celui élaboré par l'architecte municipal Gustave Auvray. Le diagnostic archéologique a permis d'identifier une partie des fondations très bien préservées. La façade ouest du bâtiment est construite à l'emplacement du mur d'enceinte et l'entame parfois sur 1,50 m de profondeur. Les dimensions de l'édifice ont pu être évaluées par la fouille à environ 60 x 44 m soit 2 650 m². Le plan des élévations montre également l'existence d'un étage qui couvre une partie du bâtiment. La technique de construction est adaptée au terrain marécageux : les murs en blocs de calcaire liés au mortier, larges de 0,60 à 0,80 m et profonds de 2,20 m en moyenne, sont construits à ressaut. Le fond de fouille des tranchées de fondation est tapissé d'un radier de cailloutis calcaire dans la zone la moins humide,

et sur poutre en bois près du canal Robert. Le diagnostic a permis de reconnaître une petite partie du réseau hydraulique et la structure enfouie de la chaudière, données qui ne sont pas figurées sur le plan de l'architecte.

Plan de la ville de Caen dressé par J. Verrine, 1870. b. Plans des bains et lavoirs publics par Gustave Auvray architecte, vers 1864.



En 1864, la municipalité fait raser les bâtiments de l'ancienne foire et confie la construction des bains lavoirs publics à l'architecte municipal Gustave Auvray. Le bâtiment fait partie des modèles les plus vastes parmi ceux préconisés par la commission des *Bains et lavoirs publics* de 1852. Les pièces techniques destinées à alimenter la chaudière à charbon et l'aboutissement du réseau d'évacuation des

eaux usées sont construites à l'arrière, face au canal Robert. Les pièces sont organisées de manière symétrique, selon un plan très rationnel. La destination des pièces reste incertaine en l'absence d'étude détaillée, mais sa superficie au sol (2 650 m²) et le nombre des pièces le place parmi les établissements les plus vastes, donnés pour modèles par la Commission de 1852.



Bien que la prescription de la fouille ait eu pour seul objet l'étude archéologique du bastion, le décapage de l'enceinte a permis de dégager et d'enregistrer les fondations des murs du pavillon d'angle sud-est du bâtiment. Par ailleurs, la fouille

a mis au jour les fondations des pièces techniques, les réseaux d'alimentation en eau chaude et celui de l'évacuation des eaux usées de l'établissement, données non figurées sur les plans d'architecte. L'illustration montre au premier plan les murs de fondation d'un des pavillons d'angle des bains lavoirs et, au second plan, le bourrage du mur d'enceinte du fort des Jacobins. À proximité du canal Robert, les murs en blocs de calcaire liés au mortier et construits à ressaut reposent sur des poutres en bois disposées longitudinalement.

Le bâtiment public s'intègre dans le mouvement hygiéniste du milieu du XIX^e siècle. En 1852, une commission a été instituée par le ministère du Commerce, destinée à établir un atlas de « spécimen des différents types d'établissements modèles de bains et lavoirs publics [...] les mieux appropriés aux besoins et aux ressources de chaque localité ». En 1851, l'État se dote d'une administration de l'hygiène publique et d'une loi sur l'assainissement des logements insalubres. La création de la commission est la conséquence de la loi du 3 février 1851, qui permet à l'État de subventionner la construction d'établissements modèles de bains et lavoirs publics gratuits et à prix réduits ». L'épidémie de choléra de 1849 est à l'origine de cette loi, copiée sur celle déjà votée en Angleterre en 1846, et qui a permis de faciliter la création de grands établissements municipaux. La mobilisation pour les bains publics touche les pays où convergent la révolution industrielle, l'urbanisation et le développement des taudis, les épidémies de choléra récurrentes et la montée de la bourgeoisie industrielle avec ses normes de propreté. Le document répertorie six établissements types de tailles variables. Les différentes pièces et leur fonction y sont décrites ainsi que l'implantation idéale dans le paysage urbain, notamment l'installation au bord d'un cours d'eau naturel et l'alimentation par celui-ci, proche de la berge. Ceci peut expliquer pour Caen le comblement tardif du canal Robert en 1920, une fois les bains lavoirs désaffectés. Ces descriptions sont accompagnées des plans et des élévations théoriques. La taille de l'établissement varie selon le nombre de laveuses, de bains et de baignoires. Les bains lavoirs de Caen semblent pouvoir être comparés au modèle le plus élaboré et le plus vaste figuré dans le document de la commission de 1852. Le bâtiment identifié lors du diagnostic correspond assez exactement à sa superficie et à son organisation. Le schéma de distribution des pièces n'est manifestement pas le même, mais le nombre de « cellules » destinées à recevoir les baignoires, les douches ou les laveuses est à peu près équivalent. Il s'agit donc ici d'un établissement de grande envergure.

Le comblement du canal intervient en 1922, dans un contexte général d'enfouissement des canaux à Caen. Le quartier est bombardé en juillet 1944, rasant complètement les bains lavoirs devenus entre-temps une caserne de pompiers. En 1960, l'État décide la construction d'une gendarmerie – la caserne

Martin – démolie en 2015 pour construire un nouvel immeuble en adéquation avec la nouvelle fonction du quartier, dédié aux commerces et aux habitations. Qu'elle qu'ait été son utilisation – pré marécageux exploité par les moines au Moyen Âge, bastion et foire royale du XVI^e au XVIII^e siècle, taudis puis bains lavoirs publics au XIX^e siècle –, le terrain de la Cercle n'a pas été intégré au territoire urbanisé de la ville avant le milieu du XX^e siècle et la construction de la caserne Martin. Situé en limite de l'habitat urbain, dans une zone marécageuse non constructible, il n'est parvenu à être valorisé que par la volonté de la puissance publique tout en connaissant des épisodes le reléguant de nouveau à son statut de confins.

Le pavillon des sociétés savantes



Le pavillon des sociétés savantes, également appelé par le passé « Pavillon de la foire » ou « Musée Langlois », est un bâtiment construit à Caen au XVIII^e siècle, à l'origine pour abriter les échevins de la ville lors des foires.



La totalité de l'édifice fait l'objet d'une inscription au titre des Monument historique depuis le 13 juin 1927. Il fait actuellement l'objet d'une restauration dans le cadre du pôle Lemière. Le musée Langlois est intégré au périmètre des travaux. Il doit héberger les services administratifs du futur pôle.

La Foire franche de Caen est créée en par Henri IV de France en remerciement de la fidélité de la ville pendant les troubles de la Ligue catholique. La nouvelle foire de Caen se développe rapidement et concurrence celle de Falaise, pourtant beaucoup plus ancienne. Alors que les autres foires françaises s'essouffent, elle devient l'une des principales foires du royaume.

Afin d'accueillir les commerçants et les équipements nécessaires à la bonne tenue de la foire, la ville de Caen achète en 1595 un terrain appartenant au couvent de l'Ordre des Prêcheurs. Ce pré, appelé Champ-de-la-Cercle ou simplement la Cercle, était situé hors les murs dans une boucle formée par la confluence du Canal Robert et d'un bras de l'Orne, la Noë. Un bastion est aménagé à cet emplacement entre 1616 et 1620, la foire occupant l'espace central remblayé. Entre 1600 et 1635, le terrain, qui prend alors le nom de Champs-de-foire, est fieffé à des particuliers. Ils y aménagent une foire à loge constituée de bâtiments permanents et éphémères disposés selon un quadrillage régulier. En dehors de cette période d'activités commerciales qui dure quinze jours par an, ces loges servent régulièrement de cantonnement pour les troupes de passage. Ainsi entre 1789 et 1791, une partie du Régiment d'Aunis (1763) y est logée ; les soldats se plaignent d'ailleurs de l'inconfort des bâtiments.

Il est possible qu'un premier bâtiment officiel ait été bâti dans ce nouveau quartier afin d'abriter les séances des échevins qui, en tant que juges de la foire, en assuraient la Police administrative. Il est ainsi fait référence en 1691 à un repas en l'honneur de Monsieur de Matignon, de l'évêque et de l'intendant organisé « au Pavillon de la foire ». Tout au long du XVIIIe siècle, il est fait référence à d'autres cérémonies du même genre organisées dans le Pavillon de la foire. Toutefois l'édifice actuel ne semble avoir été construit qu'à la fin du XVIIIe siècle, peut-être sous le règne de Louis XVI.

La foire est transférée sur le Grand Cours (actuel cours Kœnig). Le Pavillon sert alors de lieu de réunions pour les différentes sociétés savantes de la ville (Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen, Société d'agriculture et de commerce de Caen, Société linnéenne de Normandie, société des beaux-arts de Caen, etc.). C'est à cette époque que le bâtiment prend le nom qu'on lui connaît aujourd'hui. Jusqu'en 1854, date de son installation dans l'ancien collège du Mont, la Société des antiquaires de Normandie se réunissait également dans le Pavillon où de nombreux objets d'intérêt archéologique étaient entreposés, le transformant ainsi en « cabinet » ou « muséum des antiquités » ; Arcisse de Caumont y donnait également ses cours monumentaux, dispensés pour la première fois en 1830.

À proximité du pavillon, le quartier de la foire se dégrade et devient un secteur insalubre décrit comme un « cloaque hideux » régulièrement inondé et où se dressent de « vieilles constructions, noires, inhabitées pendant la plus grande partie de l'année ». Sous le mandat de François-Gabriel Bertrand, il est décidé de réaménager ce secteur. En 1861, la ville de Caen reçoit l'autorisation de contracter un prêt en vue de financer les expropriations de ces habitations. Ces dernières – « logettes, obscures, humides, placées dans des rues étroites et malsaines, [qui] ont été depuis longtemps abandonnées par le commerce » – sont rasées et de nouvelles rues sont tracées afin de former un « quartier nouveau, déblayé de ses anciennes constructions et symétriquement percé » ; le long de ces axes, sont construits des équipements publics (rue Daniel Huet) et des maisons bourgeoises (cours Sadi-Carnot). L'ancien Pavillon de la foire est le seul bâtiment à avoir été conservé et demeure donc le dernier vestige de l'ancienne activité commerciale de ce quartier.

En 1888, le Pavillon est réaménagé aux frais de la nièce du Jean-Charles Langlois afin d'accueillir les toiles de son oncle, léguées au musée des beaux-arts de Caen quinze ans plus tôt. Pour permettre d'exposer les tableaux de grandes dimensions, le plancher du premier étage est alors démoli afin d'exhausser le plafond du rez-

de-chaussée. Pendant la bataille de Caen, le bâtiment est endommagé et la moitié des collections du musée Langlois est détruite. Le Pavillon des sociétés savantes est restauré et le plancher de l'étage supérieur est rétabli à son niveau d'origine. La salle du premier étage sert un temps de lieu de concerts pour les élèves du Conservatoire à rayonnement régional de Caen. Depuis 1976, le rez-de-chaussée est partagé entre le service de la circulation et l'Éducation nationale qui s'en sert comme annexe du collège René Lemièrre. Au début des années 2000, il est prévu que le bâtiment, aujourd'hui inoccupé, soit réaménagé afin d'y exposer une collection d'œuvres d'art contemporaines rassemblées par Jacques Pasquier, plasticien caennais ; mais le projet ne se réalise pas.

Le Pavillon est construit sur un plan en L orienté vers le nord, l'aile (architecture) principale étant parallèle au Canal Robert tandis que l'aile en retour donnait à l'origine sur la Noë. Les deux ailes sont constituées d'un Piano nobile reposant sur un niveau de soubassement. Il est possible que le bâtiment n'ait pas été achevé et qu'une deuxième aile en retour, prévue à l'origine pour former un U, n'ait pas été construite. L'espace dégagé devant l'aile principale forme une petite Cour (architecture). Une des principales voies de la foire était perpendiculaire à l'aile principale, offrant ainsi une Perspective (perception visuelle) depuis la courette du Pavillon. Le Pavillon était entouré par un jardin logé dans la bouche formée par la confluence des deux rivières. L'ensemble était bordé au sud par un vaste terrain non construit, l'ancien bastion de la foire construit entre 1595 et 1620. Au XVIIIe siècle, deux projets municipaux prévoient d'araser les loges pour y installer un parc à la française ou un corps de garde. Ces deux projets restent sans suite. L'enceinte du fort des Jésuites, la courtine et l'enceinte du fort des jacobins sont finalement détruites en 1797.

Mais l'environnement du Pavillon a été profondément modifié par les travaux d'urbanisme commencés au milieu du XIXe siècle. Les rues créées à cette époque ne reprennent que partiellement le réseau viaire ancien. Ainsi la perspective depuis la courette du Pavillon a disparu et le bâtiment s'est trouvé « écrasé par le voisinage d'une Gendarmerie colossale » ; cet édifice, haut de trois niveaux et surmontés de mansardes, a été détruit en 1944, mais il a été remplacé par le Centre administratif départemental, bâtiment de six étages construit en 1948 par Marc Brillaud de Laujardière.

Au début des années 1860, l'établissement des Bains et lavoirs publics, société anonyme créée par décret du 25 juin 1861, est construit sur le terrain au sud du Pavillon ; également détruit en 1944, ce bâtiment fut remplacé par le bâtiment de

la Gendarmerie nationale française, lui-même remplacé par un nouveau programme immobilier Panoramik (Livraison 2020). En 1862, la Noë est recouverte et une place est aménagée au nord du Pavillon des sociétés savantes dans le prolongement de la place de la Préfecture (actuelle place Gambetta) ; puis un groupe scolaire, inauguré en 1914, est construit sur cette place. Depuis le début du XXe siècle, le Pavillon est donc enserré de trois côtés par un ensemble de bâtiments et il ne reste aucune trace du jardin qui l'entourait à l'origine.

La façade sur cour de l'aile principale est fortement marquée par la symétrie caractéristique de l'architecture classique. Le décor est sobre et s'inspire des canons esthétiques de l'Art de la Grèce antique et de l'Architecture romaine de l'Antiquité. La travée centrale, encadrée de deux pilastres surmontés de chapiteaux d'Ordre ionique, est percée d'une seule baie rectangulaire, tandis que les deux travées latérales sont ouvertes chacune par deux ouvertures également rectangulaires. Cette travée centrale a peut-être été modifiée au XIXe siècle afin d'aménager l'accès au Musée Langlois depuis le rez-de-chaussée ; celui-ci est toujours signalé aujourd'hui par une plaque en marbre surmontant la porte. Dans la partie supérieure de l'étage noble, une frise ornée d'un motif en clé grecque, symbole de l'Infini, court le long de la façade principale et sur celle de l'aile en retour. Dans la travée centrale, elle est interrompue et un entablement nu, surmonté d'un fronton surbaissé en saillie, la remplace. La partie supérieure de l'entablement et l'intérieur du fronton sont soulignés par une moulure à Denticule ; l'ensemble de ces denticules forme ainsi un triangle légèrement décalé vers le bas par rapport au fronton. Une allégorie vient orner ce fronton ; selon Jacques Pougheol, la femme montrant un Miroir dans l'art autour duquel est enroulé un serpent symboliserait la Prudence, alors que le lion couché à ses côtés représenterait la Force.

Du côté du jardin, donnant autrefois sur les rivières, l'étage noble est ceint par un étroit balcon à balustrade de pierre. Entre chaque baie, rectangulaires – comme sur les façades sur cour –, sont intercalées des sortes de corbeaux richement ouvragés, mais n'ayant aucun rôle de support. Une corniche, supportée par des consoles groupées deux par deux, déborde largement du toit. Elle forme une espèce de frise dorique en relief, les consoles ornées de triglyphes alternant avec des Rosettes sculptées rappelant des métopes.

Bibliographie pour en savoir plus :

- CAHAIGNES J. DE, 1880, *Éloges des citoyens de la ville de Caen, première centurie*, Caen, Le Blanc-Harel, 421 p.
- HUET P.-D., 1706, *Les origines de la ville de Caen et des lieux circonvoisins*, Rouen, Maury, 442 p. (1^{re} éd., 1702).
- LEGUAY I., 1848, *Journal d'un bourgeois de Caen 1652-1733*, Caen, C. Woinez, 434 p.
- MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE, 1852, *Bains et lavoirs publics. Commission instituée par ordre du Prince. Président de la République*, Paris, Ministère de l'Intérieur, de l'Agriculture et du Commerce, impr. lith. Bineteau ; en ligne sur *gallica*.
- CHARVET M., s.d., *Le Cloaque. Bains et lavoirs modèles, quai de la Maison Rouge, Nantes*, 40 p. En ligne : <https://cobadou.files.wordpress.com/2014/11/le-cloaque.pdf>.
- DESERT G., 1985, « Société et ségrégation sociale. Caen pendant la première moitié du XIX^e siècle », in *Villes et Sociétés urbaines, Basse-Normandie, XVI^e et XX^e siècle, Cahier des Annales de Normandie*, vol. 19, n° 1, p. 79-144.
- DUPONT H., 2015, *Caen, rue Daniel Huet, « l'îlot Saint-Martin »*, rapport d'opération, Inrap-SRA Basse-Normandie, 127 p.
- DUPONT H., en cours, *Le bastion de la Cercle ou des Jacobins à Caen (1595-1623)*, rapport d'opération, Inrap-SRA Normandie.
- FAISANT E., 2013, *L'architecture à Caen du règne de Charles VIII au début du règne de Louis XIII*, Thèse de doctorat, Paris IV-Sorbonne, dir. A. Gady, 5 t.
- HUARD G., 1915, « Séance du vendredi 5 novembre 1915 », *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*, t. 30, p. 415-422.
- JEAN-MARIE L., 2000, *Caen aux XI^e et XII^e siècles. Espaces urbains, pouvoirs et société*, Cormelles-le-Royal, La Mandragore, 349 p.
- LEROUX P., 1992, *Caen, Place Guillouard*, DFS de fouille, SRA Basse-Normandie.
- NEVEUX H., 1985, « Structurations sociales de l'espace caennais (XVI^e XVIII^e siècles) » in *Villes et sociétés urbaines, Basse-Normandie, XVI^e et XX^e siècle, Cahier des Annales de Normandie*, vol. 19, n° 1, p. 1-77.

Une courte promenade de 2,4 KM (A&R)

